

La Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

— I Annonces à faire en chaire. — II Solennités de titulaires. — III Correspondance romaine. — IV Visite pastorale. — V Nomination ecclésiastique. — VI Chronique. — VII Ordination générale. — VIII Ordo des fidèles. — IX Aux prières. — X Les Canadiens-français.

ANNONCES A FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 8 juin

Dans le diocèse de Valleyfield, 10e anniv. de la consécration de l'évêque.

SOLENNITES DE TITULAIRES

Dimanche, le 15 juin

Solennité du Sacré-Cœur dans les églises qui ont fait celle de leur titulaire le 8 juin, selon l'indication de la « SEMAINE » du 26 mai.

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Solennité des titulaires de Sainte-Marguerite (Lac Masson), de Saint-Antoine (Montréal, Longueuil, Lavaltrie), de Saint-Basile et, *par anticipation*, de Sainte-Julienne.

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Solennité des titulaires de Saint-Antoine (Perkins Mills) et, *par anticipation*, de Saint-François-Régis (Kiamika).

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Solennité des titulaires de Saint-Barnabé et de Saint-Antoine.

DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES. — Solennité des titulaires de Saint-Barnabé et de Saint-Antoine (Louiseville).

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Solennité du titulaire de Saint-Antoine (Lennoxville).

DIOCÈSE DE NICOLET. — Solennité des titulaires de Saint-Antoine (La Baie) et, *par anticipation*, de Saint-Silvère.

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD. — Solennité *anticipée* des titulaires de Saint-Régis et de Saint-Louis-de-Gonzague.

J. S.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 14 mai 1902.

DARMI les audiences qu'a accordées le Souverain-Pontife, la plus remarquée a été celle de la reine Nathalie, la veuve du roi Milan de Serbie. Cette reine, s'étant convertie, comme vous l'avez raconté, à la religion catholique, a voulu venir saluer le pape, lui présenter l'hommage de sa foi, le reconnaître comme le premier des pasteurs. Tout ce qu'on sait de cette entrevue c'est que la reine ayant voulu embrasser les pieds du pape, Léon XIII l'a relevée et lui a donné sa main à baiser. Mais rien n'a transpiré de l'entretien lui-même.

— On a parlé aussi de la venue à Rome du Schah de Perse, qui a fait demander une audience au Souverain-Pontife. On connaît la règle en vertu de laquelle les souverains catholiques, hôtes du Quirinal, ne peuvent obtenir une audience du pape ; mais cette règle n'atteint que les princes catholiques. C'est pour ce motif que l'empereur d'Autriche n'a jamais voulu rendre, autre part qu'à Milan, la visite que le roi Humbert lui fit à Vienne. Mais les souverains qui n'ont pas le bonheur de vivre sous la conduite de l'Eglise ne sont pas soumis à la même étiquette, et le pape reçoit leurs hommages bien qu'ils soient les hôtes de l'Italie. Toutefois, ici encore, le Vatican veut que le souverain étranger ne parte pas du Quirinal pour aller au Vatican. Quand l'empereur Guillaume fut reçu par Léon XIII, il partit de l'ambassade allemande, au Palais Caffarelli. Il fit même plus à cette occasion, et fit venir de Berlin son carrosse et ses chevaux. Les Italiens, pour cacher leur dépit, ont appelé cette politique la politique des chevaux ; mais ce trait d'esprit ne faisait que dissimuler leur désappointement, car ils auraient voulu voir l'empereur partir du Quirinal et dans les voitures de la cour d'Italie. De même quand le Schah de Perse ira au Vatican, bien qu'hôte du Quirinal il partira du siège de l'ambassade de Perse.

Ces détails que l'on pourrait qualifier de minuties sont importants.

Ils perpétuent la protestation de Léon XIII contre la spoliation de ses Etats. Le pape se refuse à sanctionner l'injuste agression dont l'Eglise a été victime, et ne veut pas que ses visiteurs lui apportent dans les plis de leurs vêtements comme une odeur de bien volé.

— Nous aurons un consistoire en juin, mais il n'y aura point de promotions de cardinaux. Après le consistoire secret qui sera réservé aux préconisations épiscopales, aura lieu un consistoire public pour la remise du chapeau aux cardinaux Martinelli, Kozielsko Puzyna, évêque de Cracovie, et de Skrbensky, archevêque de Prague. On avait parlé de promotions cardinalices, elles sont remises à un consistoire ultérieur en décembre. Il n'est mort en effet qu'un seul cardinal de curie, le cardinal Ciasca. Les autres étaient évêques dans un siège résidentiel, et par conséquent ne pouvaient guère apporter le concours de leur expérience aux affaires de l'Eglise.

— La Sacrée Congrégation des Rites vient de confirmer le culte de deux saintes. L'une est la Bienheureuse Eve, recluse près de Saint-Martin de Liège et qui vivait au XIIIe siècle. Si sainte Julienne eut la révélation du désir qu'avait Notre-Seigneur de voir établir la fête du Saint-Sacrement, ce fut Eve qui reçut la mission de la faire instituer. Elle s'y consacra pendant vingt ans sans quitter sa prison, car on peut bien appeler ainsi la cellule écartée où elle vivait. De cette cellule elle remua le monde et Urbain IV voulut rendre un hommage immortel à la Bienheureuse Eve, en lui adressant la bulle qui instituait la Fête-Dieu et en reconnaissant que c'était à son activité incessante, à ses démarches, à ses prières que l'Eglise devait cette fête destinée à glorifier Dieu dans l'adorable sacrement de son amour. Eve mourut vers 1266.

— L'autre sainte est espagnole. C'est sainte Eurosie, qui vécut au VIIIe siècle dans la ville d'Yebra, près de Jacca. Prise par les Maures devant lesquels elle avait fuit, ceux-ci voulurent la contraindre à épouser leur chef. La sainte refusa et comme on la menaçait de mort si elle ne consentait point à ces propositions impies, elle offrit sa tête au bourreau. Sainte Eurosie a eu un culte célèbre

en Espagne, où elle est invoquée pour la protection des campagnes. Ce culte se retrouve même à Rome, et chaque année on fait à la *Parocchietta*, paroisse de campagne auprès de Rome, une grande fête en son honneur. Bien plus, elle a une église dont elle partage la dédicace avec saint Isidore le Laboureur. Cette église se trouve sur la rue, ou mieux sur le chemin, qui unit Saint-Paul à Saint-Sébastien, et est pour cela appelée *Via delle Sette Chiese*, car elle est suivie par ceux qui veulent faire le pèlerinage des sept églises.

— On a appris avec stupéfaction à Rome la nouvelle suivante. Un jésuite, le R. P. Hoppenot, vient d'être cité à Dijon (France) en police correctionnelle le 17 mai, pour faits délictueux en contradiction avec la loi du 1 juillet 1901. Ces faits délictueux sont ainsi énoncés dans la citation. Il est accusé « d'avoir prêché, d'avoir confessé, d'avoir dit la messe ». Nous sommes donc retombés, au commencement du XXe siècle, en plein réganisme ; et d'après cette jurisprudence, pour confesser, il faut avoir la permission de l'évêque et du préfet ; pour prêcher, celle du grand vicaire et du maire ; pour dire la messe, celle du curé et du commissaire de police... C'est à regretter le temps où saint Paul pouvait dire, malgré sa prison et son soldat qui lui était attaché comme un boulet : *Verbum Dei non est alligatum*.

DON ALESSANDRO.

VISITE PASTORALE

Itinéraire

- Juin, lundi, le 2.* — Saint-Hyppolite.
Juin, mardi, le 3. — Sainte-Marguerite.
Juin, mercredi, le 4. — Sainte-Lucie.
Juin, jeudi, le 5. — Sainte-Adèle.
Juin, vendredi, le 6. — Saint-Sauveur.
Juin, samedi, le 7. — Saint-Jérôme.

NOMINATION ECCLESIASTIQUE

Par décision de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, M. l'abbé P. McGinnis a été nommé vicaire à Saint-Michel de Montréal.

CHRONIQUE

LA QUESTION DES ÉCOLES PRIMAIRES CONFESSIONNELLES EN ANGLETERRE



AVANT 1870, l'Etat britannique ne croyait pas sa responsabilité engagée dans les questions d'enseignement. Il se bornait à subventionner jusqu'à concurrence du tiers des frais les écoles libres réparties sur le territoire du Royaume-Uni, et cela sans distinction de culte.

Gladstone, vers cette époque, inaugura des *réformes*, dont les résultats variés furent loin d'être tous également heureux. A côté de l'enseignement libre et confessionnel qui gardait ses droits, apparut par exemple un enseignement officiel qui se fit bientôt anticlérical, sectaire, haïeux, jaloux et très coûteux.

Les Anglais secouèrent le joug de ce dernier enseignement en 1894 ; et, depuis lors, les écoles libres n'avaient cessé de progresser.

L'Etat cependant est revenu à la charge. Il tente encore de se faire maître d'école. Mais assagi par l'expérience, il abandonne la fameuse neutralité scolaire ; il laisse même au contrôle direct des autorités locales l'organisation des classes et le choix des maîtres ; et s'il se décharge absolument des frais de l'enseignement libre, d'autre part il reconnaît le droit sacré des parents en matière d'instruction religieuse.

Ce n'est pas la perfection ; ce n'est pas non plus le déni complet de la liberté.

En conséquence, les évêques de la province de Westminster acceptent ce projet de loi et, d'une façon générale, le considèrent comme donnant dans les circonstances satisfaction au pays. Mais, en même temps, ils se voient dans l'obligation d'avertir leurs diocésains qu'ils auront à recueillir par souscriptions des sommes considérables, afin de remplacer les allocations précédemment versées aux écoles confessionnelles, et de payer en quelque sorte la rançon qui permettra d'enseigner la religion.

LE PÈLERINAGE DU CAP-DE-LA-MADELEINE

La congrégation des Oblats de Marie-Immaculée vient d'être chargée de la paroisse et du pèlerinage du Cap-de-la-Madeleine. En prenant cette décision, Mgr Cloutier, l'évêque des Trois-Rivières, ne fait que mettre à exécution un dessein nourri par son saint prédécesseur, Mgr Lafliche, et par M. Duguay, l'infatigable et zélé pasteur auquel succèdent les PP. Oblats.

Les religieux continueront la publication des *Annales du Très-Saint-Rosaire*, organe officiel du célèbre pèlerinage.

La communauté se compose des RR. PP. Joseph Dozois, supérieur, Louis Gladu, directeur des *Annales*, Odilon Chevrier, économe, et du Frère F.-X. St-Onge.

ENCORE LES SECTAIRES FRANÇAIS

A force de se déchristianiser, les sectaires de France vont tomber, ce semble, bien au-dessous de la barbarie payeune.

Les païens reconnaissent, en effet, que la misère était une chose sacrée appelant la pitié en-dehors de toute considération de personnes ou d'opinions.

Les sectaires français ont perdu cette notion de droit naturel : il faut *nier* avec eux ou *mourir* de faim.

Rien de plus tristement caractéristique à ce sujet que cette note parue dans un journal de Saint-Omer :

“ Les familles pauvres de la paroisse de Notre-Dame qui ont été exclues de la dernière distribution du Bureau de Bienfaisance, parce que leurs enfants fréquentent les écoles congréganistes, sont prévenues qu’une personne charitable leur fera distribuer des bons de pain et de viande, le mardi, 15 avril, chez les Dames de la Sainte-Union, et chez les Frères, rue d’Arras ”.

Quels misérables que ces hommes qui excluent les pauvres des Bureaux de Bienfaisance avec une pareille férocité !

CÉRÉMONIES RELIGIEUSES

Dimanche, le 18 mai, Mgr l’archevêque a béni la pierre angulaire de l’église de Saint-Léon-de-Westmount, ainsi que le presbytère de cette nouvelle paroisse. Le R. P. Brosseau, dominicain, a prêché en français, et le R. P. Dominique, franciscain, a prêché en anglais.

Le même jour, Son Excellence Mgr Falconio officiait pontificalement à l’Assomption, et recevait dans une fête brillante et pleine de foi les hommages de la paroisse et du collège.

A Sainte-Anne-des-Plaines, Mgr le vicaire général bénissait les cloches du temple nouveau, un des plus beaux du diocèse.

Ces jours derniers, nos jeunes universitaires ont provoqué spontanément l’organisation d’un pèlerinage à Notre-Dame-de-Bon-Secours. Ils voulaient recommander à la Sainte Vierge, dans son sanctuaire de choix, le succès de leurs examens. Heureuse de les voir grouper à la sainte table, la Mère de Dieu aura sans doute obtenu pour eux de son divin Fils toutes les faveurs qu’ils

étaient venus chercher. La messe du pèlerinage a été dite par M. le chanoine Archambeault, vice-recteur de l'université.

SERVICE GRATUIT

Sur la demande qui nous en a été faite par un ami de l'éducation, nous publions la note suivante :

MM. les membres du clergé qui désireraient recevoir, à titre gracieux, le numéro spécial du *Sténographe Canadien*, qui intéresse tous les fervents de la cause de l'enseignement primaire, sont priés d'envoyer leur adresse par simple carte postale, comme suit :

LE STÉNOGRAPHE CANADIEN,

Boîte postale 1022,

Montréal, le 29 mai.

Montréal.

ORDINATION GENERALE

PAR

MGR L'ARCHEVEQUE DE MONTREAL

Vendredi, le 23 mai, dans la chapelle du grand séminaire ont été tonsurés :

Pour le diocèse de Montréal : MM. G.-E. Boileau, A.-O. Boucher, T.-I. Clément, H.-J. Deslongchamps, J.-O. Desrochers, L.-E. Dulude, J.-O. Fréchette, A.-M. Kieffer, H. Lachapelle, J.-D. Pilon, J.-O. Racette, L.-D. Robert, F.-J. Singleton ;

Pour le diocèse d'Alton : M. A.-G. Hunsch ;

Pour le diocèse d'Altoona : M. P.-F. Corcoran ;

Pour le diocèse de Burlington : M. J.-P. Donovan ;

Pour le diocèse d'Hamilton : MM. J.-A. Leyes, J.-M. Weiner ;

Pour le diocèse de Kingston : M. J.-E. McGlade ;

Pour le diocèse de London : MM. E.-F. Goetz-Messner, T.-P. Hussez, J.-P. Kelly, A.-G. Stroeder, F.-P. White ;

Pour le diocèse de Manchester : M. J.-J. McNamara ;

Pour le diocèse de Marquette : M. A. Filion ;

Pour le diocèse d'Ottawa : M. J.-E. Labelle ;

Pour le diocèse de Pembroke : MM. J.-R. O'Gorman, J.-T. Warnock ;

Pour le diocèse de Portland : M. C.-J. Cassidy ;

Pour le diocèse de Providence : M. M.-P. Kirby ;

Pour le diocèse de Saint-Boniface : M. C.-J. Deshaies ;

Pour le diocèse de Saint-Hyacinthe : MM. A.-C. Arpin, H.-J. Béland, O.-U. Coderre, H.-P. Desmarais, A.-E. Després, G.-A. Goyette, R.-J. Lecours, A.-J. Lussier ;

Pour le diocèse de Sherbrooke : MM. J.-N. Boucher, J.-E. Reilly ;

Pour le diocèse de Toronto : MM. J.-P. Brunelle, W.-P. Curtin ;

Pour le diocèse de Valleyfield : M. H.-J. Velois ;

Pour la Congrégation des Pères du Saint-Sacrement : Le Frère P. Cayer ;

Pour la Société des Oblats du Sacré-Cœur : Le Frère E.-P. Labory.

(Du Séminaire de Philosophie)

Pour le diocèse de Montréal : MM. J.-N. Labrosse, H. Jasmin, E. Lacroix, C. Lalanne, D. Waddell ;

Pour le diocèse de Manchester : M. D. Gorman ;

Pour le diocèse de Providence : MM. J. Doyle, G. Maxwell ;

Pour le diocèse de Nesqually : M. W. Fitzgerald ;

Pour le diocèse de Saint-Jean, N. B. : M. H. Leblanc ;

Pour le diocèse de Springfield : MM. G. Hurley, J. Reilly, R. Riley.

Samedi, le 24 mai, à la cathédrale, ont été ordonnés :

Minorés :

Pour le diocèse de Montréal : MM. A.-J. Gibeault, E.-J. Gohier, H.-F. Guay, E.-J. Moreau, V.-J. Paquette, D.-J.-B. Toupin ;

- Pour le diocèse d'Albany* : M. L.-A. Labelle ;
Pour le diocèse d'Altoona : M. F.-P. Corcoran ;
Pour le diocèse de Burlington : MM. W.-P. Crosby, J.-J. Cullion ;
Pour le diocèse de Grand Rapids : MM. J.-J. McAllister, J.-J. Blain, W.-J. Schueller, F.-J. Williams ;
Pour le diocèse d'Hartford : M. W.-J. Fitzgerald ;
Pour le diocèse de Kingston : M. J.-J. O'Reilly ;
Pour le diocèse de London : M. C.-H. Laliberté ;
Pour le diocèse de Manchester : MM. L.-J. Brodeur, W.-L. Dee, O.-N. Desmarais, T.-C. Laughlin, P.-J. McDonough, J.-E. White ;
Pour le diocèse d'Odgersburg : MM. C.-A. Kitts, E.-J. O'Connell ;
Pour le diocèse de Peterborough : M. E.-S. Lapp ;
Pour le diocèse de Portland : MM. F. Karpe, J.-R. Paquin, J.-D. Quinn, C.-F. Shea ;
Pour le diocèse de Providence : M. D.-I. Quinn ;
Pour le diocèse de Saint-Boniface : MM. A.-N. Bellavance, J.-H. Prud'homme ;
Pour le diocèse de Springfield : MM. J.-J. Broderick, J.-J. McCarthy, T.-F. McKoan, P.-J. Madden, J.-P. Moore, J.-F. Sullivan ;
Pour le diocèse de Trenton : M. J.-A. Sullivan ;
Pour le diocèse de Valleyfield : M. S.-J. Vermette ;
Pour la Congrégation des Pères du Saint-Sacrement : Les Frères B. Gmur, O. Dubé, F. Gaudet, H. Brousseau, A. Côté, P.-J. Lagacé ;
Pour la Société des Oblats du Sacré-Cœur : Le Frère E.-P. Labory.

Sous-diacres :

- Pour le diocèse de Montréal* : MM. E.-J. Cloutier, A.-J. Dorval, C.-J. Lussier, A.-J. Roy ;
Pour le diocèse de Bois City : M. N.-A. Fuchs ;
Pour le diocèse de Burlington : M. E.-F. Gray ;
Pour le diocèse de Chatam : MM. R. Kawkes, M.-L. Richard ;
Pour le diocèse de Grand Rapids : M. J.-P. Dunn ;

Pour le diocèse de Manchester : MM. D.-J. Cotter, L.-T. Laliberté, M.-J. Moher, P.-E. Walsh ;

Pour le diocèse de Nesqually : M. J. Mally ;

Pour le diocèse d'Ogdensburg : MM. C.-A. Desrosiers, M.-C. Mul-
len, R. Lauzon ;

Pour le diocèse d'Ottawa : M. M.-J. Guilbeault ;

Pour le diocèse de Peterborough : M. P.-J. Kelly ;

Pour le diocèse de Portland : MM. R.-J. Bourbeau, M.-E. Curran ;

Pour le diocèse de Providence : M. T.-H. Tiernan ;

Pour le diocèse de Saint-Boniface : M. A.-M. Ferland ;

Pour le diocèse de Springfield : MM. P.-E. Carey, J.-W. Casey,
J.-J. Roberts ;

Pour le diocèse de Valleyfield : M. N.-D. Legros.

Diacres :

Pour le diocèse de Montréal : MM. M.-G. Bourdeau, A.-J. Beau-
champ, E.-F. Bernier, C.-A. DeLamirande, V.-J. Ducharme, A.-J.
Giguère, H.-J. Jeannotte, J.-C. Jetté, A.-J. Lajeunesse, J.-O. Mau-
rice, C. Poirier, F.-J. Poirier ;

Pour le diocèse d'Alexandria : M. C.-D. McRae ;

Pour le diocèse de Burlington : M. T.-J. Léonard ;

Pour le diocèse de Dubuque : M. J.-P. Wagener ;

Pour le diocèse de Grand Rapids : M. L.-T. Bouchard ;

Pour le diocèse d'Hamilton : M. J.-A. Englert ;

Pour le diocèse d'Hartford : M. J.-E. Derwin ;

Pour le diocèse de London : M. A.-D. Emery ;

Pour le diocèse de Manchester : MM. W.-J. Cavanagh, F.-J. Ho-
wat, W.-F. Pendergast, M.-J. Redden ;

Pour le diocèse de Nesqually : M. J.-G. Cunningham ;

Pour le diocèse d'Ottawa : M. E.-J. Limoges ;

Pour le diocèse de Peterborough : M. T.-J. Crowley ;

Pour le diocèse de Portland : M. P.-M. Silke ;

Pour le diocèse de Saint-Hyacinthe : MM. N.-P. Desmarais, F.-X.-
J. Larose, N.-J. Lévesque ;

Pour le diocèse de Sherbrooke : M. O.-J. Bérubé ;

Pour le diocèse des Trois-Rivières : M. J.-P. Bérard ;

Pour l'Ordre des Frères-Mineurs : Le Frère Théophile-Marie ;

Pour l'Institut des Clercs de Saint-Viateur : Le Frère O. Charbonneau ;

Pour la Société des Oblats du Sacré-Cœur : Le Frère J. Bidet ;

Prêtres :

Pour le diocèse de Montréal : MM. R.-V. Lavallée, F.-E. L'Heureux, M.-A. Morin, E.-A. Olivier ;

Pour l'Ordre des Trappistes : Le Père Florent-Joseph.

ORDO DES FIDELES

Dimanche, le 8 juin

Messe basse du III^e dim. après la Pentec., *semi-double* ; 2^e or. *A cunctis*, 3^e au choix du célébrant ; préf. de la Trinité.

Solennité du SACRE-CŒUR DE JESUS

Messe principale *Miserebitur* comme le jour de la fête, *double de 1^e cl.* ; préf. de la Croix ; dernier Ev. du dim — Aux Iles vêpres, *mém.* du dim. (*Quæ mulier*).

Procession du Saint-Sacrement en l'honneur du Sacré-Cœur, avec l'acte de consécration avant le *Tantum ergo*.

AUX PRIERES

Sœur Marie de Sainte-Catherine, née Janet McDonald, des Sœurs de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs, décédée à Saint-Laurent.

Sœur Dorilda, née Louise Lemery, professe vocale, des Sœurs de Charité de la Providence, décédée à Vancouver, Wash., Etats-Unis.

Sœur Agapit, née Marie-Louise Lanoix, professe vocale, des Sœurs de Charité de la Providence, décédée à Montréal.

LES CANADIENS-FRANÇAIS



HISTOIRE du peuple canadien-français fournirait à un Bossuet des arguments topiques pour prouver l'action de la Providence sur les événements de ce monde.

Ces Canadiens-français, au nombre de 68 à 69,000, sont livrés à l'Angleterre par la France en 1763, abandonnés sans remords, sans regrets même. Exclus de tout poste, de toute charge par l'obligation de prêter le serment hérétique du *test*, ils voient leurs fonctionnaires choisis exclusivement parmi 450 colons anglais. La langue anglaise devient langue officielle. Le clergé catholique est persécuté. Que restera-t-il de ce petit peuple, menacé à la fois dans sa langue, signe de sa race, et dans sa religion, forme et sauvegarde de sa personnalité spirituelle ?

Mais, pour que les Canadiens-français ne favorisent pas le révolution imminente de la Nouvelle-Angleterre, la Grande-Bretagne, dès 1774, leur accorde quelque répit leur rend, par l'acte de Québec, l'usage des lois françaises et leur ouvre l'accès des fonctions publiques, en abolissant l'obligation du *test*. Puis, en 1791, une constitution vraiment libérale est promulguée, qui confie le pouvoir législatif à deux Chambres : l'une, le Conseil législatif, composé de 15 membres que choisit le gouverneur ; l'autre, le l'Assemblée législative, formée de 50 membres élus.

Cette fois, les Canadiens-français se croient à jamais délivrés.

Néanmoins, la tyrannie anglaise se manifeste de nouveau. On écarte les Français du Conseil législatif et aussi, en fait, des fonctions publiques. (En 1834, sur 209 fonctionnaires de la Province de Québec, 47 seulement étaient Français, bien que la population française fût trois fois plus nombreuse que la population anglaise).

L'injustice du pouvoir et l'indignation contre cette injustice augmentent d'année en année. Enfin, en 1837, une révolte éclate. Cette révolte, le clergé, prudent et prévoyant, l'avait blâmée : il voulait qu'on se bornât à l'opposition légale. Il avait eu raison. Le soulèvement, héroïque mais téméraire, échoua.

Alors commencèrent des représailles sauvages. Le *Herald*, journal anglais, déclarait cyniquement : " Pour avoir la tranquillité, il faut que nous fassions la solitude. Balayons les Canadiens de la surface de la terre ! "

Il rendait compte ainsi de l'exécution de ses conseils : " Dimanche soir, tout le pays en arrière de Laprairie présentait le spectacle funèbre d'une vaste nappe de flammes livides, et l'on rapporte que pas une maison de rebelle n'a été laissée. Dieu sait ce que deviendront les Canadiens qui n'ont pas péri, ainsi que leurs femmes et leurs enfants, pendant l'hiver qui approche ; ils n'ont plus devant les yeux que les horreurs du froid et de la faim..... "

Il ajoutait : " Il est triste d'envisager les terribles suites de la rébellion et la ruine irréparable de tant d'êtres humains, innocents ou coupables. Néanmoins, il faut maintenir l'autorité des lois ; il faut que l'intégrité de l'empire soit respectée et que la paix, la prospérité soient assurées aux Anglais, même au prix de l'existence de la nation canadienne-française tout entière..... "

Les voilà donc, ces Canadiens-français, persécutés comme aux jours où la France les abandonna. De nombreux Anglais loyalistes, fuyant les colonies révoltées, avaient envahi au siècle précédent les territoires limitrophes de la Province de Québec, et la Constitution de 1791 leur avait accordé un gouvernement séparé. En 1840, on leur réunit les Français pour les leur soumettre, pour les écraser, en quelque sorte.

Mais ils ne sont pas écrasés. Ils se redressent toujours. Ils grandissent. Ils revendiquent leurs droits avec une

pacifique énergie. Et une aube de délivrance luit enfin. En 1867, cette aube devient un plein midi : la Constitution actuelle du Dominion est proclamée ; la Province de Québec se trouve libre, véritablement libre, avec sa langue française, ses lois françaises, son gouvernement quasi-autonome.

Et ces Canadiens-français, qui étaient moins de 70,000 en 1763, sont aujourd'hui, tant au Canada qu'aux États-Unis où ils ont débordé, plusieurs millions ! Dieu leur a donné une fécondité superbe, supérieure à la puissance des armes, supérieure même à la puissance de l'argent. Ils conquièrent, par cela seul qu'ils vivent. Ils sont un flot, sans cesse grossissant, d'être sains de corps et d'âme, une marée humaine qu'on ne peut arrêter ! Les Anglais s'effraient : ils prévoient l'époque où cette marée de " papistes " les submergera.

Car, " papistes ", les Canadiens-français le sont restés indomptablement.

Leur clergé catholique, uni à eux comme un père à ses fils, n'a cessé de veiller sur leurs intérêts matériels en même temps que sur leurs intérêts spirituels. Il les a soutenus infatigablement dans leurs luttes patriotiques. Plus tard, quand les temps sont venus de l'expansion, quand on s'est mis à défricher les forêts immenses de la Province de Québec, le clergé a pris la direction du mouvement. Le grand apôtre de la colonisation a été un curé, le génial curé Labelle. C'est lui qui disait si originalement dans un sermon : " Il y a bien des manières d'offenser Dieu, mais une des plus communes et des plus graves, c'est de ne pas tirer parti des ressources que la Providence a mises à notre disposition ; elle nous a donné une terre féconde, des mines, des forêts et des cours d'eau. Eh bien ! sous peine d'ingratitude envers Dieu, il vous faut labourer la terre, exploiter vos mines et vos forêts et ne pas laisser sans emploi la force motrice de vos rivières ".

Dans l'Ouest, on voit des curés encore à la tête des colons. Lisez la liste des villages français au Manitoba : ils ont presque tous des noms de saints. Ce catalogue géographique a l'air d'un calendrier.

Oui, comme l'écrivait M. J.-C. Chapais, assistant-surintendant de la Ferme Expérimentale d'Ottawa, au début d'un article que reproduit le rapport du congrès de colonisation tenu à Montréal les 22, 23 et 24 décembre 1898 : " Dans l'esprit de tout Canadien-français catholique, la réunion des trois mots : religion, agriculture, colonisation, fait naître trois idées qui se fondent en un tout, aussi harmonieusement que celui formé, pour l'œil d'un Français d'outre-mer, par les couleurs rouge, blanche et bleue, qui composent son drapeau national. Si quelqu'un s'étonne qu'il en soit ainsi, et me demande pourquoi il en est ainsi, je lui répondrai en le priant d'entreprendre avec moi, par la pensée, une excursion à travers la Province de Québec. Dans cette excursion, je lui ferai voir tous nos grands centres de colonisation, dans lesquels, soit le prêtre, soit la religieuse, soit le moine, ont toujours précédé, ou, du moins, accompagné le colon, lui ont ouvert la voie, lui ont donné l'exemple, l'ont encouragé. Je lui montrerai, dans nos régions agricoles les plus prospères, le nom du prêtre attaché à tous les grands progrès réalisés ". Et M. Chapais n'a aucune peine, en effet, à soutenir sa thèse.

Mais n'avons-nous pas, nous aussi, démontré la vérité de la nôtre ? Un Bossuet ne serait-il pas enivré d'une sorte de joie prophétique en retraçant l'histoire de ce peuple si visiblement chéri de Dieu ? Et ne tirerait-il point de cette histoire, pour nous autres Français, des exemples magnifiques, mais aussi utiles que magnifiques ?

JOSEPH DIVAT, *Semaine religieuse de Paris.*